



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES

DÉCISION DU MAIRE

République Française
Département des Yvelines

Décision du 15 octobre 2025 n°25/143

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Réponse requête en excès de pouvoir : Monsieur B. c/ Commune de Houilles

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n°20/224 du 5 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le 16° lui permettant d'« *intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, quel que soit le type de recours et qu'il soit porté devant les juridictions administratives et judiciaires (notamment par la voie de constitutions de partie civile), en référé ou au fond, en première instance, en appel ou en cassation, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €* » ;

Vu la requête n°2509846, enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Versailles le 22 août 2025 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de se défendre dans cette procédure intentée contre un acte pris par le Maire ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : DE DÉFENDRE la Ville de Houilles, dans la procédure initiée par Monsieur B. devant le Tribunal Administratif de Versailles.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20251015-DM25--143-AR
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour
le présent acte.

AR. délivré le : 17/10/2025

Publication effectuée le : 17/10/2025

Exécutoire ce jour : 17/10/2025

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON